L'ABEILLE.

Journal Officiel de l'Etat et de la Première Municipalité

PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:

MARDI MATIN, 27 NOVEMBRE 1838.

Nous avons reçu trop tard hier, pour la publier aujourd'hui, la distribution des prix et accessits du Collège de Spring Hill; nous en renvoyons l'insertion à notre prochain numéro.

ARRIVÉE DE DEUX BATEAUX DE L'OHIO.—Nous avons enfin le plaisir d'annoncer que la navigation de cette rivière est entièrement libre. Les bateaux-à-vapeur Rodolph et Columbian, sont arrivés hier soir, de l'Ohio, avec des denrées; ils rapportent que d'autres bateaux et chalans descendaient la rivière.

MONOPOLE DE M. BIDDLE.

Les effets désastreux de la tentative que fait M. Biddle de monopoliser tout le commerce du coton de ce pays, se trouvent développés, sous le titre de "*marché du coton d'Augusta*," 22 novembre, dans notre feuille d'hier; et comme cet article jette tant de lumière sur le sujet et s'adapte si précisément à l'occasion présente, nous prendrons la liberté de le reproduire ici:

AUGUSTA, 22 novembre—Coton—La semaine passée a été la plus calme que nous ayons eue dans notre marché, depuis l'ouverture de la saison. Tels ont été les effets des opérations de la banque des E. Unis, que nos négocians ont été chassés du marché, et maintenant que cette institution s'est retirée, ils paraissent avoir perdu toute confiance et ne sont nullement disposés à opérer aucunement. Les avis de Liverpool, reçus par le Great Western, n'avaient causé jusqu'à hier, que bien peu, ou même pas d'effets sur les prix de notre marché. Les détenteurs paraissent encore résolus à réaliser encore un peu, mais leurs vues ne coïncident pas avec ceux des acheteurs, et hier jusqu'à deux heures, il y eut neutralité entr'eux. Nos importations provenant de wagons, et du chemin de fer, continuent à être nombreuses, et notre approvisionnement augmente d'autant plus; les ventes provenant de magasins d'entrepôt ne se sont élevés pendant la semaine qu'à 516 balles.

Il en sera toujours de même partout [illegible] permettra au monopole d'exercer son influence illimitée. Le spéculateur colossal s'est montré sur la place, dès lors doit disparaître toute concurrence, "et tous les négocians se virent évincés"; car ils ne pouvaient entrer en lice avec un homme qui [illegible] un capital de trente-cinq millions de piastres.

Le Great Western a apporté des nouvelles favorables du prix du coton en Europe. Les marchands d'Augusta se crurent autorisés à demander une légère augmentation des leurs, mais les agens du grand spéculateur des banques les abandonna tout-à-coup à leurs propres ressources. Les négocians de cette ville sachant que trop bien qu'il serait inutile, pour ne pas dire dangereux de faire des achats à des prix qui pussent déplaire à un homme qui possédait quelques centaines de millions de balles, s'éloignèrent. Cependant les envois se succédaient, tant par les charrettes que par les chemins de fer; le coton s'amoncelait, tandis que les ventes ne valaient guères la peine d'en parler, et ne s'élevaient qu'à cinq cents balles par semaine.

Tels sont les effets des arrangemens de M. Biddle sur le principal marché au coton sur les bords de l'Atlantique. Il y a une différence à faire entre ses opérations à Augusta et celles du Mississippi. Cette différence, la voilà: à Augusta, il marche à l'accomplissement de son plan, en devenant acquéreur de l'article. Dans le Mississippi, il ne cherche qu'à entasser dans ses magasins la récolte toute entière, en se contentant de faire quelques "avances libérales" au planteur. Il est évident que cette dernière opération est beaucoup plus avantageuse et infiniment plus propre que la première à consommer ses plans ultérieurs. S'il achète une quantité de coton, comme il fait à Augusta, le planteur est du moins à l'abri de tout risque futur. Toutes les fluctuations subséquentes du marché lui deviennent indifférentes. C'est à l'acheteur au contraire que tombe toute cette responsabilité; c'est lui seul qui court le risque de toutes les pertes que peut amener une baisse de prix. Nous pouvons expliquer d'une manière satisfaisante pourquoi M. Biddle a adopté un mode de spéculation [illegible] dans la Géorgie, et un autre dans le Mississippi; [illegible] que ce ne soit par la raison qu'on [illegible] que les planteurs de ce premier état fussent [illegible] disposés à se laisser *duper* que ceux du dernier. Mais de deux choses l'une, ou M. Biddle réussira dans sa gigantesque entreprise, et parviendra à se défaire avantageusement de l'immense quantité de coton qu'il entasse dans ses magasins, ou bien, par une cause quelconque, le coton ne se vendra pas ou se vendra à perte. Dans le premier cas, rien de mieux, pour M. Biddle du moins; mais dans le second, est-ce à Augusta ou dans l'état du Mississippi qu'il faudra aller chercher les nombreuses victimes de l'énorme banqueroute du grand spéculateur? Nous laissons aux partisans de M. Biddle le soin de résoudre cette question.

Au vu et su de tout ce qu'il y a de commerçans au monde, M. Biddle a dans ce moment à Liverpool 100,000 balles de coton dont il ne peut disposer, qu'en s'exposant à une perte énorme; et cependant il pousse sa poterie jusqu'à dire aux planteurs du Mississippi: "Messieurs, chargez-moi de vendre votre coton pour vous à Liverpool. Je vous ferai des avances libérales; dès que j'aurai mis la main sur votre coton, je vous le payerai en bon papier monnaie un tiers ou une moitié de sa valeur; je garderai votre coton jusqu'à l'été prochain, et je vendrai alors au prix que je pourrai en obtenir, déduction faite du fret et de l'assurance jusqu'à la Nlle-Orléans, puis de la Nlle-Orléans à Liverpool, plus l'emmagasinage, le courtage, l'intérêt des avances, &c., mais pas une seule balle ne paraîtra sur la place, avant que j'aie disposé de tout ce que je tiens moi-même dans ce moment dans mes magasins, et de toutes les accumulations que je pourrai faire. Alors, messieurs, et non avant, j'offrirai votre coton en vente. S'il se présente des acheteurs, tant mieux pour vous, sinon ce sera encore mieux pour moi. Mes frais d'emmagasinage et les intérêts sur mes avances continueront à courir et tout que j'aurai le coton entre les mains, je ne courrai aucun risque de perdre une seule piastre." Telle est l'interprétation la plus simple que l'on puisse donner à la circulaire adressée par son agent aux planteurs du Mississippi, sous toutes les couleurs trompeuses que l'on veuille déguiser sous le moyen de protestations aussi ridicules que celles que contient la circulaire, du tendre intérêt en faveur des planteurs et du désir de ne travailler qu'à *leur avantage exclusivement*.

Pour donner plus de force à sa circulaire, M. Biddle a écrit des lettres particulières à ses amis personnels, et à ses partisans politiques dans l'état du Mississippi. Ces lettres abondent en professions de la nature, qui n'ont d'autre but que de les justifier de leur donner le change sur ses vues de spéculation et de monopole. Nous ne doutons nullement que le [illegible] planteurs. Le grand spéculateur s'est fourvoyé [illegible] à en abuser d'autres, ainsi que cela arrive [illegible] aux dissipateurs lorsqu'aveuglés par l'avarice, [illegible] trop de précipitation dans l'accomplissement de ses plans impraticables.

Les planteurs du Mississippi ont déchiré le masque qui couvrait ses vues, et s'il parvient à leur arracher quelques milliers de balles de leur coton, ce sera par des achats réguliers, et non par de simples "avances libérales." Ils ne sont nullement disposés à [illegible] un homme qui, en qualité d'agent d'un vaste établissement financier leur adresse un tissu de professions boursoufflées, des promesses qu'il ne peut pas tenir, des expressions d'amitié désintéressée, dont la fausseté et l'hypocrisie sautent aux yeux, en un mot un écrit si pitoyable dans sa composition, si évidemment destiné à tromper, qu'il n'y a pas de négociant honorable qui voulût le revêtir de sa signature. "Je ne [illegible] pas, dit cette circulaire, à déclarer comme [illegible] que tout planteur qui expédiera son coton [illegible], *réalisera au moins dix piastres par* [illegible] *des prix actuels*." S'il croit pouvoir dire [illegible] que le planteur réalisera au moins dix [illegible] pourquoi ne commence-t-il pas par vendre [illegible] coton? pourquoi n'ajoute-t-il pas, "Je vous [illegible] sur votre coton une avance proportionnée, ou [illegible] avance de cinq piastres, au moins, en sus de [illegible] avancerai sur le taux actuel du marché?" Ce [illegible] une preuve de sa sincérité et une garantie de [illegible] de sa véritable opinion.

[illegible] circulaire établit le prix du fret à 1-2 centime par [illegible]. Nous ne pouvons voir en cela qu'une tentative [illegible] le tromper le planteur, car il est impossible de [illegible] des navires à ce taux. Le prix du fret augmente tous les jours avec la quantité des demandes. [illegible] est impossible de retrouver dans aucun autre [illegible] un exemple d'une conspiration aussi énorme, [illegible] monstrueuse, désordonnée et illégale contre les [illegible] et la prospérité des citoyens, que l'est le plan de M. Biddle et de ses agens. C'est à notre grand regret, que le trésor public est aux prises avec l'aristocratie d'argent, et que nous nous voyons forcés d'ajouter qu'aucun autre pays au monde ne s'y soumettrait aussi patiemment et avec autant d'humilité, que le nôtre. L'impunité avec laquelle il a dirigé le monopole de la circulation et du change ne prouvait que trop que l'on accepterait humblement tout autre plan, quelqu'incroyable qu'en fut l'insolence et l'audace. Ses adhérens se sont jetés à ses genoux et l'ont supplié de leur accorder quelques-uns de ses billets, afin de mettre les banques de cette ville en état de remplir leurs obligations et de fournir à l'état de la Louisiane un moyen de circulation, quoique les états officiels de nos banques aient fourni la preuve qu'il n'est pas une d'entr'elles qui ne soit dans une position plus prospère que la sienne. Quoiqu'il fût à la connaissance de tout le monde qu'il ne pouvait pas, qu'il ne voulait pas leur prêter une seule piastre de son papier-monnaie, à moins que ce ne fut à un taux d'intérêt au-dessus de celui qu'il leur est permis d'exiger dans leurs transactions ordinaires; et quoiqu'il fût bien connu qu'il avait dirigé ses opérations précédentes d'une manière tout-à-fait contraire et pernicieuse à ces mêmes institutions, sa réponse est couchée en termes, qui montrent tout son mépris pour leur peu de jugement ou ses doutes sur leur sincérité. Il les accable d'expressions d'une bienveillance sans bornes, en faveur de la Louisiane et de protestations sans nombre, mais insignifiantes de sa disposition à les aider. Et quel est le résultat de toute cette comédie? Le jour de la reprise approche et ses agens ici déclarent qu'il n'a jamais promis de prêter et qu'il ne prêtera jamais son papier à nos banques, et que quoiqu'il ait bien l'intention d'envoyer en papier une somme de trois ou quatre millions à la Nelle-Orléans, néanmoins cette somme sera à l'usage exclusif de ses agens, pour les affaires du change. En d'autres termes, cette somme sera employée à faire de toutes nos banques, autant de débiteurs; comme il n'y en a déjà que trop, afin que ses agens puissent mettre la main sur nos espèces et d'en remplir ses caveaux à Philadelphie.

Après avoir ainsi permis à Mr. Biddle, après l'avoir même invité à mutiler notre circulation, à se rendre maître des sources et des canaux de notre commerce, après que nos institutions financières se sont ainsi jetées à ses pieds, comme de véritables mendians, devons-nous être surpris qu'un homme déjà si vain, si avide de pouvoir, si bouffi d'une fausse ambition, vienne à penser que les habitans de la Nelle-Orléans, se soumettront paisiblement à toutes les injures qu'il lui plaira de leur faire, et que, spectateurs serviles, ils se laisseront enlever par lui leur commerce du coton auquel, plus qu'à toute autre chose, ils doivent l'importance commerciale que leur ville a acquise? Si on l'a invité à accaparer la circulation et le change de la Louisiane, est-il donc si extraordinaire qu'il se croie autorisé à s'emparer de tout le commerce du coton de la Nelle-Orléans. Et, après tout, avons-nous le droit de nous plaindre? Nous invitons à dîner un homme que nous savons être un glouton insatiable; s'il dévore tout ce qui est sur la table et ne nous laisse rien, nous ne pouvons certainement pas nous étonner de sa conduite; et si nous allions nous plaindre à notre voisin, il nous dirait à bon droit, que nous connaissions l'appétit de l'individu et que nous aurions dû le fuir.

Nous espérons que notre législature ne se soumettra pas paisiblement aux injures de Mr. Biddle, dont le moindre effet serait d'anéantir les intérêts les plus chers du peuple, quoiqu'il semble que ces injures aient été sollicitées par ceux qui se sont chargés de représenter les intérêts financiers de notre communauté. La législature portera ses regards plus loin. Les membres de ce corps s'apercevront que leurs propres fortunes seront en péril, tant qu'il sera permis à cet accapareur gigantesque, d'exercer son influence dans l'état. Nous ne saurions douter qu'ils ne se croient impérieusement obligés de lui enlever les moyens d'étendre le cercle de ses déprédations. Il dépend presque entièrement de la législature de nous délivrer de cette oppression insupportable et elle ne saurait refuser de le faire sans se rendre complice de son crime. Jamais il n'a été dans l'esprit de la Constitution de la revêtir du pouvoir de créer une corporation financière pour que celle-ci devienne un instrument de ruine pour le commerce de la Nelle-Orléans et pour toutes les classes de citoyens.

CANADA.

La malle express ne nous apporte rien de bien nouveau du vaste champ de bataille sur lequel, la lutte, et une lutte à mort, vient de s'engager entre le patriotisme et l'amour de l'indépendance d'une part et le despotisme soutenu du "droit divin" de l'autre. Tout le Canada est en armes. La population divisée en deux parties bien distinctes se soulève de toutes parts, et le fer et le feu, ces deux terribles auxiliaires des passions humaines, se disputent à l'envi l'affreuse gloire de dévaster ces belles provinces.

L'avantage que les patriotes ont, comme nous l'avons dit, remporté sur les royalistes à Prescott, se confirme. Le combat a eu lieu entre 500 hommes environ de part et d'autre, des deux côtés la perte a été considérable. Dans le soir du 13 on appuit à Montréal le projet d'une descente sur Prescott et des troupes furent aussitôt envoyées au secours de cette ville.

Le Burlington Sentinel dit que les troupes royalistes ont détruit par le feu presque toute la ville de Napierville et surtout les maisons de tous les patriotes.

Le 13, un petit marchand de la rue St. Paul, à Montréal, ayant été fait prisonnier à St Remi par les royalistes, fut aussitôt fusillé, sans aucune forme de procès!

Le Brockville Statesman, Haut Canada, assure tenir de source certaine que la magnifique église catholique de Montréal, la plus vaste de toute l'Amérique du Nord, est occupée par les soldats anglais, qui l'ont convertie en caserne!!

Le Montreal Transcript de samedi annonce que deux prisonniers dont il ne donne pas les noms, ont été pendus.

Il y a eu lundi huit jours que cinq des citoyens les plus distingués de Québec ont été arrêtés, ils sont accusés d'être républicains.

On lit ce qui suit dans le Montreal Herald:

Mardi dernier, un corps d'environ soixante insurgés commandés par un nommé Malhiot, ex-député de Québec, prit position sur la montagne derrière Boucherville, près des moulins appartenant à un avocat de cette ville, Théophile Bruneau, qui venant des Etats-Unis, débarqua à Champlain dimanche dernier de compagnie avec le franc vaurien, Van Renselaer. Hier matin, les insurgés sur la montagne de Boucherville, ayant appris par l'un de leurs espions qu'une compagnie du 66e. régiment, passait dans le voisinage, prirent la fuite en toute hâte, et Malhiot de s'écrier: "mes braves, sauve qui peut!" Ils ont laissé derrière eux trois pièces d'artillerie et environ trois cents fusils.

L'officier français San Martine que nous avons dit avoir été fait prisonnier à Odeltown, a été amené en ville et offre, pourvu qu'on lui donne sa liberté, de livrer aux autorités le Dr. Nelson, mort ou vif. Nous doutons fort que cette offre soit acceptée. Il prétend avoir été victime de l'imposture et de la trahison. On lui avait promis le commandement d'une armée de trente mille hommes, braves et bien équipés, au lieu de quoi il n'a trouvé, dit-il, que trois ou quatre mille malheureux déguenillés, armes et vrai, mais les plus lâches qu'il ait jamais vus. Il atteste la mort d'un brigand et nous espérons qu'il n'y échappera pas. Les insurgés se sont laissés amadouer par l'espoir que la présence d'un général français aurait un effet prodigieux et celui-ci s'attendait à des actes d'une bravoure merveilleuse de la part d'hommes, qui prétendaient ne se battre que pour la vie et la liberté. Ils se sont mutuellement trompés. Le seul lien qui les unit, c'était une haine commune du nom et du gouvernement anglais, et puisque leur but était le même pendant leur vie, il est juste qu'ils meurent ensemble. Le gibet est tout ce qu'il leur faut, et si on applique ce remède largement, il aura pour effet d'arrêter à l'avenir toute *sympathie* de la part des étrangers et toute trahison de la part des sujets.

Le *Onondaga Standard* (N. Y.) du 14 novembre, dit positivement que le bateau à vapeur *Great Britain* a été brûlé à Kingston, Haut Canada, le dimanche soir précédent. Le gouvernement l'avait équipé en bateau pour s'en servir contre les Patriotes.

Le *Toronto Mirror*, Haut Canada, assure que les habitans continuent à déserter le pays en grandes quantités.

La Gazette de Mackenzie contient une lettre datée de Montpellier (Vt) le 15 du courant, annonçant que le lundi soir précédent quelques troubles ont éclaté à Stanstead Plain, Haut Canada. Il y a eu un combat entre les Canadiens du district de l'Est et quelques volontaires royalistes qui avaient essayé de faire quelques prisonniers à Banston. Il y eut plusieurs hommes de blessés et dans le nombre le capitaine des volontaires, nommé Kitburn, qui l'a été grièvement.

Voici quelques détails qui font suite à l'affaire de Prescott.

Hier après six heures du soir, dit le *Ordonnance Times*, tout fut assez tranquille et le reste de la nuit se passa sans tumulte. Cependant on entendait quelques coups de canon à de longs intervalles.

Dans la soirée le *Telegraphe* amena quelques troupes des Etats-Unis avec des maréchaux &c. On s'empara du bateau *United States*. Nos citoyens s'assemblèrent, à l'effet de prendre des mesures pour se défendre. Mais comme les événemens de la journée nous avaient mis en retard, il nous fut impossible de nous rendre à cette assemblée.

Ce matin de bonne heure, on découvrit que les bateaux armés le *Traveller* et le *Cobourg* étaient arrivés avec des troupes. Sur les sept heures, ces bateaux armés ouvrirent leur feu sur le parti stationné au moulin à vent, ce qui amena un grand nombre de spectateurs à *Mill Point*, la partie du territoire américain la plus rapprochée.

L'emplacement sur lequel se trouvent les moulins à vent est de quelques vingt pieds au dessus du niveau du St. Laurent et le pays à l'entour est très agréablement divisé en vergers, jardins, pépinières et orné de quelques belles maisons en pierre. Le moulin lui-même est un bâtiment en pierre de taille, à l'épreuve du boulet.

La canonnade entre le moulin et les trois bateaux armés, continua jusqu'à près de huit heures, quand tout-à-coup une ligne de feu se développe le long du sommet de la colline, dans une étendue de quatre-vingts à cent perches, et l'on entendit le bruit de la fusillade sans intermission. Cette scène était bien faite pour éveiller l'attention et exciter le plus vif intérêt, et la pensée que des hommes remplis des plus belles espérances et du plus noble enthousiasme tombaient par centaines donnait naissance aux émotions les plus pénibles.

Le combat sur le flanc de la montagne, dura encore de vingt à trente minutes; alors l'un des deux partis céda, l'autre se mit à la poursuite, bientôt on perdit les combattans de vue, mais à en juger par le retentissement continuel de la mousqueterie, l'action a été des plus chaudes.

A peine cette scène était-elle finie, qu'il s'en présenta une autre. Un corps de troupes descendit sur la route qui longe le fleuve, et ouvrit son feu sur un édifice en pierres, dans lequel les rebelles s'étaient logés. Cette bataille fut assez animée et dura quelque temps. Enfin les loyalistes se retirèrent; les combattans de l'autre côté de la montagne parurent se relâcher par degrés, et sur les 9 heures, tout parut être tranquille. Les Patriotes restèrent maîtres du terrain, mais ne semblèrent guères en état de poursuivre l'ennemi en retraite.

De 9 jusqu'à 3, il ne se passa rien de bien intéressant; un feu mal nourri continua à se faire entendre dans la direction des moulins et un corps de troupes réguliers dirigeait de tems en temps une volée sur l'édifice en pierre.

On rapporte que le champ de bataille est couvert des morts et des blessés des troupes du gouvernement, [illegible] dis que, autant qu'on a pu s'en assurer, il n'a été tué que treize hommes du côté des rebelles.

Jusqu'à présent les *Patriotes* ont vaillamment soutenu le choc, et il est impossible de prévoir quel sera le résultat définitif.

Dans la nuit de lundi dernier, dit encore le *Montreal Herald*, on a essayé d'enlever par surprise un sloop anglais, à environ trois milles au-dessous de Rochester. Les brigands, ayant fait descendre le capitaine dans sa chambre, mirent une sentinelle à la porte et coupèrent les amarres, mais comme ils n'étaient pas marins, ils laissèrent échouer le sloop et l'abandonnèrent après avoir jeté à l'eau l'ancre, qui n'était retenue par aucun câble, coupé les cordages, enlevé trois habillemens, un manteau et un fusil.

Mardi on a amené quatre-vingt-onze prisonniers de Napierville et vingt de Lachieu. Les arrestations continuent à Montréal.

Le *Courrier* porte ce qui suit:

Nous n'avons pas pu apprendre au juste, le nombre des maisons qui ont été brûlées; mais on le porte généralement à un chiffre de beaucoup au-dessous de celui qui avait d'abord été donné. Sir John Colbourne désire que l'on épargne les propriétés, *sauf à les confisquer* plus tard. Il serait bon que les *loyalistes* fussent instruits de cette intention du gouverneur, car ils cesseront de brûler, du moment qu'ils auront la conviction que le gouvernement se propose de confisquer les propriétés.

A MONSIEUR GRAILHE,

J'ai pris connaissance d'un article inséré dans l'*Abeille* en date du 26 courant; vous prétendez, dans cet article, que je vous ai frappé sans provocation, vous avez fort bien, au contraire, les témoins ont dû vous rapporter la [illegible], lorsqu'ils ont porté [illegible] connaître [illegible] qui avait [illegible] porter à [illegible].

[illegible] homme comme [illegible] de s'affranchir de voir son nom sur les journaux [illegible] dans des affaires de ce genre, je vous avoue, qu'il c'est avec une sorte de satisfaction, que j'ai lu l'article de ce matin. Il me procure l'occasion de vous faire connaître, et de prouver au public, que ce n'est pas sans de puissans motifs que je me suis décidé à vous frapper.

Monsieur, il existe entre vous et la veuve de Mr. Prosper Marigny un contrat de mariage contenant les clauses suivantes:

"Art. 1er. Il est expressément stipulé et convenu entre les futurs époux qu'il n'y aura pas de communauté de biens entre eux durant leur mariage."

"Art. 4e. Il est bien entendu entre les futurs époux que le mari aura pendant le mariage, la jouissance des biens dotaux ci-dessus énumérés, (une valeur d'environ $180,000) et qu'il fera siens, les fruits, revenus et produits des dits biens dotaux de quelque nature qu'ils soient."

[illegible] de sorte, que bien qu'il soit formellement stipulé dans l'article premier, que vous ne vous êtes constitué aucune dot, vous vous êtes fait par l'article quatrième doté, attendu seul possesseur des revenus d'[illegible] $180,000, et maître d'en disposer [illegible].

[illegible] de la teneur de cette clause qui [illegible] descendans de Mr. Prosper Marigny [illegible] qu'il était de mon devoir de vous [illegible] été, et au défaut de la loi, impuissante à [illegible] fils de mon frère, à défaut de mon frère lui-même dont je suis le remplaçant naturel, j'ai voulu, puisque je n'avais pu empêcher la spoliation, flétrir du moins le spoliateur.

Il n'est alors, Monsieur, que je vous ai touché à la face, non du poing, comme un portefaix, ainsi que vous l'avez prétendu, mais du plat de la main. En vérité, je ne vous ai point frappé, je vous ai flétri.

C'est aussi alors que vous m'avez envoyé un cartel. Ce cartel, je l'ai accepté. Mais vous n'ignoriez pas que vous, les témoins décident des conditions du combat. D'après l'usage établi dans ce pays, le choix des armes m'appartenait, et mes témoins ont pris l'épée. Je suis vraiment étonné que vous ayez pu penser un instant que mes témoins, renonçant à leur droit, une fois, après un combat, vous donneraient une générosité chevaleresque; et à quel titre, s'il vous plaît? Je vous ai frappé dans votre honneur, mais vous, n'avez-vous pas frappé les neveux dans leur fortune, dans leur avenir? [illegible] qui des deux [illegible] de [illegible] je n'ai pas besoin d'ajouter que [illegible] fois, vous avez été mis votre cœur à nu, et je n'ai aucune espèce [illegible].

Je demande pardon au public de tous ces misérables détails dans lesquels je me suis entré que bien malgré moi.

MANDEVILLE MARIGNY.

Dans la relation de Mr. Graihe, publiée dans l'Abeille d'hier, il existe quelques erreurs qu'il est de notre devoir de relever.

Il dit que la première conférence eût lieu avec Messieurs N. B. et H. P.—Mr. N. B. se présenta seul aux amis de Mr. Mandeville Marigny qui ne voulurent pas entrer en explication avec lui sur les motifs qui avaient porté Mr. Marigny à frapper M. Grailhe—Ils se bornèrent à lui demander s'il était porteur d'un cartel; sur la réponse il avait répondu affirmativement; les amis de Mr. Marigny répondirent que le cartel était accepté et qu'ils étaient prêts à terminer l'affaire le plutôt possible: ils choisirent l'épée comme l'arme dont devaient se servir les parties. Mr. N. B. fit alors quelque tentative pour changer l'arme; les amis de M. Marigny refusèrent et appuyèrent leur refus sur l'usage établi dans ce pays et constamment adopté dans ce genre d'affaires; ils ajoutèrent qu'en certaine circonstance M. Grailhe n'avait pas eu scrupule de léser les intérêts des neveux dont Mr. Marigny était le protecteur né, et qu'ils ne concevaient pas comment il pouvait réclamer la générosité de M. Marigny, lui qui n'en avait eu aucune envers des orphelins; sur ce, Mr. N. B. se retira en disant que M. Grailhe avait du courage et qu'il se battrait, qu'au reste il lui communiquerait notre réponse et qu'il nous reverrait. L'après diner vers 5 heures Mr. N. B., et Mr. H. P., se présentèrent comme représentans de Mr. Grailhe et tentèrent de nouveau de faire changer l'arme qu'ils avaient désignée, leur tentative n'eut aucun résultat satisfaisant pour eux, les soussignés s'en tinrent à leurs droits, observant que cet usage avait été constamment suivi dans le pays, que dans plusieurs circonstances quelques uns de leurs amis avaient été obligés de s'y soumettre et qu'ils ne voyaient pas pourquoi ils feraient des concessions quand leur principal était dans son droit—Mr. H. P. leur demanda alors où il pourrait voir Mr. Marigny, afin de lui remettre une communication écrite de Mr. Grailhe; les soussignés observèrent que toutes les communications de Mr. Grailhe à Mr. Marigny pouvaient leur être remises; qu'ils le représentaient dans cette affaire et qu'ils se croyaient autorisés à agir et à répondre pour lui. Mr. H. P. refusa néanmoins de leur remettre la lettre et ils se séparèrent sans rien déterminer. Les soussignés donnèrent avis à M. Marigny de ce qui venait de se passer et l'engagèrent à ne recevoir aucune communication de Mr. Grailhe qu'après qu'ils en auraient pris connaissance. Le lendemain, vers deux heures et demie, une nouvelle conférence eut lieu. Messieurs N. B et H. P. ayant fait de vains efforts pour changer notre détermination relativement au choix des armes, nous déclarèrent qu'ils ne voulaient plus se charger de l'affaire, persuadés que s'il n'était que Mr. Grailhe aurait tout le désavantage si elle se terminait à l'épée et qu'ils ne devaient plus être considérés comme ses témoins. Ils présentèrent alors la lettre écrite par Mr. Grailhe à Mr. Marigny; les soussignés refusèrent de la recevoir et déclarèrent à Messieurs N. B. et H. P., que puisqu'ils n'étaient plus les témoins de Mr. Grailhe, ils ne pouvaient accepter de communication que de ceux-là, qui seraient dûment autorisés à recevoir la réponse que pourrait faire Mr. Marigny. Avant de se séparer, les soussignés déclarèrent qu'ils croyaient devoir pour leur propre satisfaction leur donner connaissance du motif qui avait porté Mr. Marigny à frapper Mr. Grailhe; que ce motif avait été provoqué par une clause du contrat de mariage de ce dernier avec Mme Vve. Prosper Marigny, tendant à l'expropriation de ses neveux, ce dont le public pourra juger par lui même, puisque cette clause du contrat doit être publiée.

Qu'il nous soit permis de faire observer qu'en nous réservant le choix des armes, nous le répétons ici, nous avons usé d'un droit consacré par l'usage; comme témoins, nous avions compris toute la gravité de notre position et la sainteté de la cause que défendait M. Marigny, qui, lorsqu'il s'adressa à nous voulut laisser le choix des armes à son antagoniste, mais nous nous y refusâmes formellement, et dans une de nos entrevues avec les témoins de M. Grailhe, nous fîmes part à ces Messieurs des intentions généreuses de M. Marigny, en même temps que de notre détermination à n'y pas consentir, et nous leur déclarâmes en accepter toutes les conséquences et la responsabilité.

Ainsi donc, M. Grailhe, dans votre lettre à M. Marigny, lorsque parlant du choix des armes vous dites: "quoique vous puissiez dire pour sauver les apparences, j'ai le droit de penser que vos témoins, en s'y refusant, ne font que suivre vos volontés, peut-être même vos instructions secrètes," à notre tour nous avons le droit de vous dire que vous cherchez à donner le change au public, car il est impossible que vos amis ne vous aient pas informé que c'étaient nous seuls, les témoins de M. Marigny, qui insistions sur le choix des armes, par conséquent nous déclarons formellement votre assertion fausse; nous ajouterons de plus, que si le mot assassinat a été prononcé par vos témoins, et n'a pas été relevé par nous, ce n'a été que par considération pour leur âge.

JH. GENOIS.
ADOLPHE CUVILLIER.

Nouvelle-Orléans, 27 novembre 1838.

COMMERCIAL.

NEW-YORK, 19 novembre.

VENTES D'ACTIONS.

70 actions	Banque des Etats Unis,		$120 3/4
10 do	Banque du Com. de la N. O.		96
25 do	"		95

PHILADELPHIE, 17 novembre.

VENTE D'ACTIONS.

9 actions	Banque des Etats Unis,		121
11 do	do	do	121
7 do	do	do	121
6 do	do	do	121

NEW-YORK, 19 novembre.—*Coton*—Bien que les nouvelles d'Europe soient favorables pour les détenteurs de cet article, et qu'une hausse légère se soit manifestée toujours est il qu'une amélioration correspondante ne s'est pas manifestée dans notre marché. De grandes affaires se font dans cet article, mais les prix restent aux mêmes quotations qu'ils étaient avant l'arrivée du *Great Western*, prix auxquels des ventes ont eu lieu. Ventes de la Nouvelle Orléans, à 12 à 14 1/2; Mobile do à 12 1/2 à 15; Upland do 11 1/2; Upland nouvelle récolte, 13 1/2 à 14 1/2; le tout, se montant de 6 à 700 balles.

CAFÉ—Pas le moindre changement à mentionner dans cet article. La demande continue légère, pour la consommation de l'intérieur; l'approvisionnement de toutes les descriptions est faible, et les ventes dont nous avons eu connaissance, comprennent 900 sacs Brésil, à 11 1/2 à 12 1/2; 1100 sacs Laguira, 11 1/2 à 12; 150 sacs St. Domingue, la plus grande partie à terme.

Farine.—Il n'y a pas de changement dans le marché. Les nouvelles d'Europe ont eu pour effet de rendre plus fermes les détenteurs, bien que les prix n'aient éprouvé aucun changement. Celle du Western Canal arrive en grande quantité. Nos quotations pour celle de Howard street sont de $8 37 1/2 à 8 50, Ohio, par la voie du Canal $8, 50, à $8 62 1/2; Troy, bonnes marques, $8, 37 1/2.

Plomb en saumon—1200 saumons du Missouri, à des prix inconnus.

Mélasses—L'approvisionnement et la demande sont faibles. Les ventes se sont bornées à de petits lots nécessaires à la consommation. Porto Rico, ventes à 35 à 37 cents; Cuba 33 à 31.

Sucre—Les opérations sont faibles dans cet article, et l'approvisionnement ne s'est nullement amélioré; aucun changement n'a eu lieu dans les prix, et les ventes à nos quotations se font par de petits lots savoir: Sucre brun de la Havane, 8 à 8 1/2, Porto Rico, 8 1/2 à 8 3/4; sucre blanc de la Havane, de 10 3/4 à 10 7/8; St. Martin 7 3/4 à 8 cents.

Provisions—Le bœuf et le porc éprouvent une bonne demande pour de petits lots. Le porc est en bonne demande, mais il n'y a qu'un faible approvisionnement. La graisse éprouve considérablement de demande, et s'écoule promptement à 15 cents. Le jambon est en demande, toutes sortes de provisions sont en demande, mais l'approvisionnement est pauvre, et une augmentation sur nos quotations aura nécessairement lieu bientôt.

Tabac—Les prix et les détenteurs sont fermes; la demande est bonne. Les opérations ont été faites principalement pour expéditions. Le tabac du Kentucky se vend de 6 à 10 cents. Une petite vente à l'encan, dont une partie invendable n'a produit que 7 1/2 à 10 cents; invendable 8 à 10 3/4. l'un dans l'autre 8 75 pour les 100 livres, le tout à terme.

BOSTON, 16 novembre.

Coton—Les transactions de cette semaine, comprennent environ 700 balles, dont la plus grande partie, nouvelle récolte. La qualité de la nouvelle récolte est jusqu'à présent très propre, et d'une très belle qualité. 450 à 500 balles Nouvelle-Orléans, nouvelle récolte, écoulés de 15 à 16 1-2c. et environ 200 balles, vieille récolte, Upland, et Nelle-Orléans, 12 1-2 à 15c, par 4 à 6 mois.

Café—La demande est moins active, et les prix ne sont pas en général aussi bien maintenus. L'approvisionnement continue à être très léger. Vente de 5 à 600 sacs St Domingue, comme 9 1/4 à 9 1/2 cents; 500 sacs Cape Haytien, 10 c. 150 sacs Java [gouvernement]. Ces ventes laissent le marché dépourvu de ces qualités; 200 sacs Porto Cabello, triage, 5 [illegible] la livre à 4 et 6 mois.

MOBILE, 21 novembre.—Remarques—L'[illegible] [illegible]

Coton—Les transactions ont été limitées pendant toute la semaine, elles se sont principalement bornées aux plus belles qualités et en petits lots. Pour le plus bas, la demande a été continuelle, et les prix fermes à 11 3/4 à 15 c; il y a une rareté comparative dans cette qualité, vu que l'exception d'orge provenant de quelques parties pour cette qualité particulière, l'enlèvement après qu'il arrivé sur le marché. Les ventes de toutes les qualités au-dessous de fine, sont tels à des prix, pour empêcher de pouvoir fixer des prix avec certitude. Le marché est dans un état bien incertain, et restera probablement tel, jusqu'à la hausse de nos rivières. Le marché s'est fermé hier sans aucune activité, vu bien qu'une vente de 300 balles ait eu lieu au commencement de la journée, à des prix généralement au-dessous de ceux de la semaine passée.

Reçu cette semaine, 7863 balles, précédemment 11,297 formant 19,170 balles contre 24,062 balles au même époque l'année dernière. Exportées 560 balles, précédemment 3,077 balles, faisant 3637, laissant un approvisionnement en main, non-expédié de 15,533 balles, contre 16,439 balles même époque, l'année dernière, sur lesquelles l'approvisionnement est probablement de 7 à 8000 balles.

Toiles et cordes d'emballage—Notre marché est très bien approvisionné, et les prix de la semaine continuent à exister, avec une bonne demande pour les deux articles. Ventes à 21 cts et 11 1/2 à 1 mois.

Jambons—Nous n'avons pas de jambon dans le marché. Le peu qu'il y a se trouve entre les mains des débitans. Nous quotons les moyens à quelque chose au-dessous des prix précédens, c'est à dire 13 à 13 1/2 c. La demande est plutôt limitée, et l'approvisionnement est bon.

Beurre—Pas de changement dans cet article.

Café—L'approvisionnement est très bon, la demande est modérée aux quotations précédentes. Rio, 13 à 13 1/2; Havane 13 à 14 c.

Farine—Notre marché est maintenant bien pourvu de cet article, et des ventes s'effectuent à $11 à $11 1/2, pour celle de l'ouest, superfine, en quantité, prix de détail $12 à 13; prix qui démontrent une baisse sur ceux de la semaine passée que nous classions de $10 à $12.

Graisse—Léger approvisionnement; pas de changemens dans les prix, 17 à 18 cts.

Maquereaux—Nous quotons le No. 1, à $15; 2, à $13; 3 à $10. Le marché est faiblement pourvu. Les prix ci-dessus démontrent une hausse sur ceux de la semaine précédente.

Provisions—Nous quotons le mess porc à $29; M. O. $27, prime $24 à 25. Approvisionnement léger.

Sucre—Les transactions se bornent presque à celui de la nouvelle récolte; il ne s'en trouve que très peu de la vieille récolte. L'approvisionnement en main est très courant, et des ventes s'effectuent à 9 à 10 c. pour la nouvelle, et 12 1/2 à 13 pour la vieille.

Whisky—Cet article est toujours rare; la demande est limitée aux prix de la semaine passée 65 à 68 c.

Changes—Or et argent, 3 à 4 pour 100 de prime, billets de la trésorerie des Etats Unis 3 à 4 do; billets de la banque des Etats-Unis 3 à 4 do; checks à vue sur New-York, 3 à 4 do, billets des Banques d'Orléans, 2 à 3 do, do du Mississipi, savoir: Banques sur le bord des rivières 5 à 8 d'escompte; Thombigby, 15; Aberdeen 30; Banque de Grandon 40 à 45; billets de la trésorerie du Texas 37 à 40.

La barque Poydras, capitaine How, de Philadelphie, est en débarquement à deux rangées au-dessous du chemin à coulisse. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises. 27 nov

BAS, CHAUSSETTES ET GANTS de laine à vendre par J. F. VLES & Co. 23 nov No. 14, rue de Chartres

JAMBONS, Plats côtes reçus par le Buck Eye, et 36 tierçons jambons à l'usage des familles, à vendre par (26 nov) J. LANDIS & Co.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Lagoda, Freeman, Boston, G Bedford
Navire Constellation, Houdlett, Portsmouth, do
Brick Hamilton, Snow, Boston, capitaine
Brick Empresario, Longcope, Galveston, T Toby
Brick Jefferson, Watts, N York, capitaine
Goel Diligencia, Martoroll, Balise Honduras. Fernandes & Co.
Goel. Ninfa, Padron, Campêche, Do

Arrivés.

Bateau de remorque Grampus, Morrison, de la passe S O, ayant mis en mer le navire Vistula, le brick Audubon et la goëlette Mount Mariah. Il est parti de la passe le 24 courant, à minuit, et annonce que la barque Nimrod, 3 bricks et 3 goëlettes sont en rivière.

Navire Franconia, Blake, en 14 jours de Boston.
Navire Mary Ann, Chick, Portsmouth, par Charleston.
Navire Potomac, Smith, d'Alexandrie D C.
Goel Emeline, Gates, d'Apalachicola.
Goel Sun, Burrowt, d'Apalachicola.
Steamer Huntsville, Jourdan, Bayou Sara.
Steamer Columbia, Dunn, de Cincinnati, avec un chargement de porc, bœuf, graisse; mais et coton.
Steamer Rodolph, Rian, Cincinnati, avec un chargement de toile et corde d'emballage. et coton. Ce bateau nous apprend que l'Ohio a monté de 5 pieds.

MEMORANDA.

Le navire Robert Pulsford, parti de Liverpool pour ce port, a été rencontré à la hauteur de Hole-in the Wall, le 14 courant.

Expédié à New York, le 19 novembre pour ce port, nav. America, Fay, et brick Sadi.

Exvédié à Boston, le 6 novembre pour ce port, nav. Cynosure, Sympson.

Parti de Providence (R I) pour ce port, Brick, Wm. McNear.

AVIS—Je, soussigné prend la liberté d'informer le public, que la propriété annoncée pour être vendue par le shérif, aujourd'hui, à la Bourse de la Cité, saisie à la poursuite de "Sarah-Jane Shelton contre Edward Barnett," ne m'a jamais appartenu; et je donne en outre avis à tous ceux que cela concerne, que la dite propriété a été achetée par feu William Boswell, et qu'à sa convenance j'avais consenti à ce que le titre de cette propriété fut passé en mon nom, et qu'en ma qualité de propriétaire nominal j'ai accordé une hypothèque sur cette propriété en faveur de la dite dame Shelton pour assurer sa réclamation contre Mr. Boswell; et de plus je fais savoir qu'à l'époque du dit achat j'ai fait une déclaration en faveur du dit feu Boswell, mentionnant que bien que la propriété était en mon nom, elle appartenait néanmoins à Mr. Boswell; et qu'après sa mort elle a été portée sur l'inventaire de la succession comme lui appartenant.

27 nov—1 EDWARD BARNETT.

TABAC DE LA VIRGINIE—200 caisses à vendre par
27 n. PIERCE SHANNON & BROTHER.

TABAC DU KENTUCKY—300 caisses à vendre par
27 n. PIERCE SHANNON & BROTHER.

FICELLE A EMBALLAGE—160 balles à vendre par
27 n. PIERCE SHANNON & BROTHER.

WHISKEY DE MONONGOHELA—192 barils à vendre par
27 n. PIERCE SHANNON & BROTHER.

VITRES A FENETRE—600 caisses à vendre par
27 n. PIERCE SHANNON & BROTHER.

CIDRE—200 caisses à vendre par
27 n. PIERCE SHANNON & BROTHER.

POILES A CUISINES de diverses grandeurs à vendre par
27 n. PIERCE SHANNON & BROTHER.

ALLUMETTES—1 caisse allumettes de Lucifer, contenant 50 grosses, à vendre par
GEO. E. COOLIDGE,
27 nov 56, rue Gravier.

HUILE DE BALEINE—2,500 gallons huile de baleine d'automne; 2,000 do do, do do 3000 do rectifiée, reçus et à vendre par
27 nov GEO. E. COOLIDGE, 56, r. Gravier.

SAVON—300 caisses savon n. 1, de Geo Wood, 100 n. 1, de Norton; 200 do extra de Norton, reçus et à vendre par GEO. E. COOLIDGE,
27 nov 56, rue Gravier.

TOILE D'EMBALLAGE—1,200 pièces toile d'emballage de marques de choix, en magasin et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHER,
27 nov 57, rue des Magasins.

FARINE—500 barils farine fine, 150 do extra fine, à vendre par M. MAHER,
27 nov 16, rue Poydras.

CERCLES ET CORDES D'EMBALLAGE—200 pièces cercles d'emballage du Kentucky; 150 rouleaux du cordes, article de choix, en débarquement et à vendre par M. MAHER,
27 nov 16, rue Poydras.

AUX CARROSSIERS—100 sacs de Roche, en débarquement de la goëlette Abigail, et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & CO.
27 nov 27, rue Toulouse.

CORDES D'EMBALLAGE—1100 rouleaux cordes, en magasin et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHER
27 nov 57, rue des Magasins.

FARINE—150 barils, en débarquement des chalans, et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHER,
27 nov 57, rue des Magasins.

GRAISSE—800 fréquins Graisse, en débarquement de chalans et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHER,
27 nov 57, rue de la Douane.

TOILE D'EMBALLAGE—1400 pièces Toile d'emballage, en débarquement de chalans et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHER,
27 nov 57, rue des Magasins.

CORDE D'EMBALLAGE—[illegible] rouleaux d'emballage en débarquement et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHER,
57, rue de la Douane.

SATINET [illegible] et imprimé, en magasin et à vendre par KIDDER & HEAD,
27 nov 24, rue Poydras.

CIGARES Principe et Plorios, en magasin et à vendre par KIDDER & HEAD,
27 nov 24, rue Poydras.

RIZ EN MAGASIN reçu par [illegible] garçon aussi 115 bouts de prime, nouvelle récolte de Charleston, à vendre par
JAMES D DENEGRE,
27 nov 16, rue de la Douane.

CAFE DE JAVA—179 sacs vieux café de Java, article supérieur en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
27 nov 63, rue Gravier.

FARINE DE MAIS—30 barils farine fraîche à vendre par FRANCIS TURNER & Co,
27 nov 34, rue Poydras.

CORDES—600 rouleaux cordes du Missouri de premières qualités, en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
27 nov 63, rue Gravier.

WHISKEY ECOSSAIS—2 pançons whiskey, en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
27 nov 63, rue Gravier.

BŒUF PRIME—17 barils, nouvellement apprêté, en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
27 nov 63, rue Gravier.

CAFE DE RIO—500 sacs café de Rio première qualité, en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
27 nov 63, rue Gravier.

PLOMB EN BARRE—25 barillets plomb en barre, en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
27 nov 63, rue Gravier.

TRAITES sur New-York, à vendre par
WILLIAM G HEWES,
27 nov Rue Natches.

LES soussignés ont en mains, et offrent à vendre, 100 caisses savon de la marque de James Bluken & Co, 100 do chandelles de suif; 50 sacs piment, 30 demi pipes vin de sherry; 30 barils vieille eau de vie de pêche. WILLIAM G HEWES,
27 nov rue Natches.

LES soussignés ont en main et offrent à vendre, 50 balles toile à emballage des Indes, 100 rouleaux cordes du Nord, 50 rouleaux corde de Manille de grandeurs assorties, 156 pièces toile d'emballage de lin, 200 rouleaux du Kentucky, 100 balles sacs en jute, 200 caisses sucre blanc et brun de la Havane.
WILLIAM G. HEWES & Co.
27 nov rue Natches.

HABILLEMENS, chapeaux, brodequins—Un assortiment général convenable pour les marchands de la campagne, et l'usage de l'habitation, à vendre par FROST & Co,
27 nov 8, rue la Douane.

HUILE—56 pipes huile de baleine; 97 barils do pour tanneur, couleur brune; 10 pipes et 10 barils huile de lin, en magasin et à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
27 nov coin Commune et Tchoupitoulas.

FARINE—50 barils farine de Mount Vernon, reçue par un chalan, et à vendre par G. DORSEY,
27 nov 44, Nouvelle Levée.

SACS EN PITE—40 balles en magasin et à vendre par G. DORSEY,
27 nov 44, Nouvelle Levée.

LETTRES de Change en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
SCHMIDT & WERNER,
27 nov 80, rue Bienville.

LETTRES de change sur Baltimore, à vendre en sommes convenables aux acheteurs, par
J. ROBERT & CO.,
27 nov 47, rue Bienville.

CHAMPAGNE DE CIDRE—50 caisses champagne de cidre, en débarquement du navire Alabama, et à vendre par J. B. BAILEY,
26 nov No. 11, rue Bienville.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.

Dirigé par Mme. Granet,

Rue PHILIPPA, près de la rue du Canal.

Les classes de Français sont faites par M. GRANET.
27 nov

MADEMOISELLE ALBINA STELLA, élève de Rossini et membre de l'Académie Philarmonique de Bologne, en Italie, continuera à donner des leçons de chant en Italien, en Anglais et en Français. S'adresser à l'institut de Madame Santangelo, au No. 90, rue de la Douane.

Elle prendra aussi des élèves par classe. 27 n—3

BIBLIOTHEQUE COMMERCIALE DE SOCIETE.—Les membres de cette Institution sont prévenus que l'assemblée annuelle de la société, aura lieu mercredi, 5 décembre, à 6 heures de l'après-midi, pour entendre la lecture du rapport annuel du Bureau de la Direction, et élire le Président, le Vice-Président et dix Directeurs pour servir durant l'année prochaine.
27 nov—3 JAS. EVANS, Secrétaire.

AVIS.—Mr. DREUX ST. AMAND, n'étant plus attaché au théâtre d'Orléans, a l'honneur d'annoncer qu'il se propose de donner à *domicile*, des leçons de langue française, géographie, histoire, écriture, arithmétique, &c. &c. les premiers élémens de la langue latine. Les personnes qui désirent se perfectionner dans la prononciation de la langue française, ne peuvent mieux s'adresser qu'à lui ancien élève de l'école royale de déclamation de Paris.

Son adresse, chez Mr. Lelièvre, libraire, encoignure Royale et Ste Anne. 27 nov—6

CHAUSSURES FRANÇAISES.—*Rue Royale No. 167, entre St. Pierre et Toulouse*.—Le soussigné vient de recevoir de Paris, un assortiment de souliers de femmes en maroquin, ditto en peau vernie, ditto fourrés, pantoufles en laine, pour femmes et pour hommes, souliers de satin noir et blanc, bottines de dames, noires et en couleurs, bottines d'enfants à franges, souliers de fillette, noirs et en couleurs, bottes françaises, et a constamment en magasin un assortiment de chaussure du nord, en tout genre.
27 nov—4 A. BILLAUD.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de mettre en vente un grand choix de MARCHANDISES françaises, qu'il offre à vendre à des prix modérés. E. LELOUP,
Rue de Chartres, No. 53, entre Bienville et Douane.
27 nov—4.

AUX NEGOCIANS—Un teneur de livre, qui a acquis dans le Nord une expérience de plus de vingt années, désire s'employer dans un magasin de commerce de cette ville. Ses connaissances dans la tenue des livres en général, lui font espérer qu'il donnera toutes sortes de satisfactions. Des communications adressées à B. B. G., et laissées à la boîte n. 311, à la poste, obtiendront une prompte réponse.
27 nov—6

380 PAQUETS drogues et médecines, reçus par le brick Troyan, maintenant en débarquement; et, par d'autres arrivages, 50 barils sel d'Epsum; 400 caisses blanc de céruse; 200 boîtes vitres de fenêtres, à vendre par
27 nov—3 J. B. PREVOST.

DEMANDE—Une dame partant très prochainement pour France, désirerait trouver une femme de chambre pour lui donner des soins durant la traversée. S'adresser à la pharmacie de M. Lombard, faubourg Marigny, rue de la Levée. 27 nov—3

EN débarquement des navires Zampa de Nantes et Mohawk de Bordeaux, à vendre par les soussignés;

27 caisses conserves de Colin, assorties; tels qu'articles alimentaires, sardines à l'huile et fruits assortis au sirop et cristallisés; tous ces articles sont parfaitement conditionnés et très frais.

1000 caisses vin rouge bonne qualité ordinaire, à vendre à bas prix.

600 caisses vin rouge, des marques St-Julien Médoc, Château-Lambert, Château-Margaux, Château-Lafitte, Chateau d'Arsac; tous ces vins sont du crû de Mr. La Rignadière et expédiés directement par lui.

50 caisses vin rouge, des marques Chateau-Lafitte et D'Arsac, du crû ci-dessus, en caisse de 48 demi bouteilles chaque.

150 caisses vin rouge, véritable Hermitage.

50 caisses vin rouge de St-Pierre.

200 caisses vin Muscat de Frontignan.

100 barils vin imitation Madère.

64 barriques vin rouge de Bordeaux, à vendre à bas prix.

50 caisses Kirschenwasser de Bâle en Suisse.

50 caisses Absinthe de Dubied père et fils.

300 caisses cerises à l'eau-de-vie, de Guelaud.

30 caissons vermicelle et macaroni, par 10 livres chaque, en 1re qualité et très bien conditionnés.

1 balle draps français, couleurs assorties.

1 balle toile de coton.

51 douzaines bas de soie. E. L. BERNARD,
27 nov—3 Rue Royale, No. 117.

A VENDRE par le soussigné, les articles suivants d'importations récentes:

10 balles bouchons par 30 mille chaque;
100 sacs dito par 1000 et 500 chaque;
2 boucauts têtes de pavots ensemble 15,000 têtes;
11 barils Vert de Gris;
1 balle Racines de Gentiane;
1 balle Fleurs de Guimauve;
1 balle Fleurs de Coquelicots;
6 balles Alpistes;
1 balle Galles;
4 sacs Graines d'Oiseaux;
182 livres Graines de Jardinage;
2 sacs Lentilles;
2 balles Noix;
150 paniers et caisses Bouteilles vuides.
E. L. BERNARD,
27 nov—5 Rue Royale, No. 117.

LORILHE & VALETON, 83 rue Royale, viennent de recevoir des [illegible] en magasin:

17 caisses conserves alimentaires, par nav Craton.

PAR LE NAVIRE [illegible]:

2 caisses cartonnages pour confiseurs,
2 caisses parfumeries fines,
1 caisse de porcelaines,
1 caisse étain en feuilles pour confiseur.

PAR DIVERS ARRIVAGES:

[illegible]

10 caisses liqueurs, marques fines. 27 nov

RIZ—100 barriques de nouvelle récolte, à vendre par J. A. BARELLI & CO.
61, rue de la Commune.

CORDES DE MANILLE—100 rouleaux en magasin et à vendre par J. A. BARELLI & CO.
61, rue de la Commune.

SAVON—300 caisses savon de Goold, No. 1, à vendre par J. A. BARELLI & CO.
61, rue de la Commune.

CIGARES—[illegible] débarquement de la goëlette Louis-Joseph, de la Havane, et à vendre par J. A. BARELLI & CO.
27 nov 61, rue de la Commune.

AUX PLANTEURS ET MANUFACTURIERS.—Le soussigné a maintenant en main, et reçoit par chaque arrivage de Philadelphie, un grand assortiment de Roues de charrettes à bœufs et pour chevaux, de 4 pouces, 2 pouces 1-2, 3 pouces, 3 1-2 do, 4 do, 4 1-2 do, et 5 pouces, avec cercles et moyeux de rechange, de plus, charrettes légères et lourdes, pour chevaux. JAMES D. DENEGRE,
27 nov 16, rue de la Douane.

BLANC DE CERUSE—Le soussigné offre à vendre 900 barillets Blanc de Céruse de 25 livres chaque; 200 No 1 do; 200 No 2 do, en débarquement du navire Archer et à vendre
JAMES D. DENEGRE,
27 nov No. 16, rue de la Douane.

PEIGNES, EAU DE COLOGNE, BIJOUTERIE, &c.—Reçu par le navire Orousigne, un nouvel assortiment de peignes d'ivoire, peignes à retapper, en corne, eau de cologne française en flacons assortis, boucles d'oreilles fines, [illegible], bagues, épinglettes et autres; épinglettes plaquées et à miniatures; clés de montres plaquées et en cuivre; cannes fines de Washington et de Lexington; porte folios, portefeuilles et poches en maroquin et en cuir; lunettes montées en argent, dès en argent; argenterie allemande; cuillères plaquées et en métal anglais, petites et grandes, crayons, ficelle blanche; huile de macassar pure; vinaigre aromatique; Kephalis pour les cheveux; cuirs à repasser, savon rose et militaire; caisses en fer blanc japonné; pétards de l'Inde; allumettes, &c.

A vendre à bon marché, pour du comptant, par
POLLARD & GREEN,
27 nov 99, rue de Chartres.

A VENDRE.—Une jolie maison neuve qui n'a pas encore été occupée, composée de 4 grands appartemens, 2 cabinets et 4 jolies chambres sous le comble, cuisine &c. cette maison briquetée entre poteaux est bâtie sur un terrain de 30 pieds français de face à la rue Robertson, sur 120 de profondeur près la rue St. Philippe.

Une do rue St. Louis, près la rue Bourgogne, sur un terrain de 30 pieds sur 120 de profondeur.

Quatre maisons dans différentes positions du faubourg Marigny.

Deux autres faubourg Clouet, près la Halle Washington.

Deux autres dont une en briques, dans le faubourg Tremé.

Quantité de terrains bien situés.

Demande d'actions de banques et de compagnies, par DIDION, courtier. 27 nov—6

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS en 20 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans des cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 8 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres, No. 150, entre les rues Toulouse et St-Louis ou rue Ste-Anne, No. 64.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 27 nov

TIRAGE DE LA GRANDE LOTERIE D'ETAT—Classe No. 56.
68, 39, 42, 29, 63, 24, 14, 8, 15, 31, 41, 52.

Sont les numéros sortis dans le tirage de samedi.

TIRAGE AUJOURD'HUI.

UN GROS LOT DE

15,000 PIASTRES.

17 BILLETS, SEULEMENT $5 00.

GRANDE LOTERIE D'ETAT,

Classe No. 57.

Autorisée par la Législature de l'Etat.

Devant être tirée Mardi 27 novembre 1838, à 5 heures P. M., au Merchants' Exchange.

S. DAVIS & Co.—Directeurs.

75 Numéros ballottés—12 sortant.

PROGRAMME:

1 Lot de	$15,000		$15,000
1	4,000		4,000
1	2,500		2,500
1	2,000		2,000
1	1,500		1,500
10	1,000		10,000
10	500		5,000
10	300		3,000
10	250		2,500
12	150		1,800
15	120		1,800
148	100		14,800
63	50		3,150
63	40		2,520
63	30		1,890
63	20		1,260
126	15		1,890
3780	10		37,800
23436	5		117,180

27814 Lots s'élevant à $229,590

Billets entiers, $5 —Moitiés $2 50 Quarts 1 50.

Paquets de 25 billets pour $125, garantis devoir tirer au moins $69.

Paquets de 25 demi billets, pour $ 62 50, garantis devoir tirer au moins $30.

Paquets de 25 quarts de billets, pour $31 25, garantis devoir tirer au moins $15. Pour paquets ou simples billets, s'adresser au Bureau des Directeurs, rue de Chartres No. 16.

COUR DE PAROISSE—John C. Harrison et alias contre Spencer Gloyd—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi, le quinze décembre prochain, à une heure de relevée,

Trois lots de terre situés au Faubourg Delord, au dessus de cette ville, dans l'ilet compris entre le débarquement de la Mobile et les rues Philippa, Julie et Tritons, et désignés comme Nos. Cent Sept, Cent Huit et Cent Neuf, sur un plan tiré par Richard Delafield, ingénieur de la Banque du Canal de la Nouvelle Orléans, daté mars 1832, et déposé en l'office de G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville. Le lot No. Cent Sept fait l'encoignure du débarquement de la Mobile et de la rue Julie, et mesure trente trois pieds dix pouces face au débarquement de la Mobile, soixante six pieds cinq pouces de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de quatre vingt dix pieds dix pouces face à la rue Julie et cent six pieds neuf pouces sur la ligne du No. Cent Six; et les lots Nos. Cent Huit et Cent Neuf, contigus l'un à l'autre, mesurent chacun vingt cinq pieds face à la rue Julie, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure anglaise, ensemble avec toutes les dépendances qui leur appartiennent. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, les dits lots de terre seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à cinq pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. C. F. HOZEY,
27 nov shérif.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. J N Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 29 de Décembre 1838, à une heure P M, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,

14 Terrains situés dans cette paroisse, entre la ville et le Bayou St Jean, près de l'embranchement des chemins du Bayou et de Gentilly, dépendant de la ci-devant briqueterie Gueno, et faisant partie de la portion de terre désignée par le no. 34, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général de cet Etat, déposé en l'étude de O. de Armas, notaire public, les dits quatorze lots de terre, numérotés de onze à seize et de dix neuf à vingt six, sur un plan dressé par le dit sieur L. Bringier, le 23 juin 1836, et déposé en l'étude de A. Ducatel, au livre des plans No. 17, lesquels lots mesurent, au pied anglais, savoir; les nos. 11, 12, 13, 14 et 15, attenant les uns aux autres, chacun trente pieds de face à la rue Dabadie, sur 120 pieds de profondeur. Le No. 16, de forme irrégulière attenant au no. 15, forme l'encoignure de la rue Dabadie, sur une allée commune aux lots qui y font face, depuis le no. 19, attenant au no. 20, fait face à la dite allée. Et les lots nos. 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, attenant les uns aux autres, chacun trente pieds de face à la dite allée, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure anglaise; et ce 5 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire de R. Salaun.

Conditions de la vente: Le montant du jugement du plaintiff pour la somme de cinq cents piastres avec intérêt à raison de 5 pour cent l'an au 6 août 1838, $3.50 coût du protêt et les frais de cette affaire comptant, l'acquéreur devant à payer à leur maturité respective deux billets portant hypothèque de $625 chacun, le premier échéant le 2 Avril 1839, et le second échéant le 2 Avril 1840.
27 nov B. BEAUREGARD, marshal.

[illegible] contre J. Lesassier no. 4864.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 29 de décembre 1838, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, [illegible] terrains situés au faubourg Franklin, désignés par les nos. 3, 4, 5, 6, 7, et 8 [illegible] No. 16 [illegible] plan particulier du dit îlet dressé le 21 décembre 1833 par J. Pilié, déposé en l'étude de T. Seghers not. pub. lequel îlet no 16 est [illegible] [illegible] les terrains nos. 3, 4, 5, 6 mesurent [illegible] 49 pieds de face à la rue de la Loi [illegible] [illegible] profondeur jusqu'à la place du Commerce entre lignes parallèles. Le terrain no. 7 forme l'encoignure, mesure 40 pieds de face à la rue Champs Elisées, 117 pieds 9 1/8 pouces de face à la rue de la Loi. Les terrains no 8 mesurent chacun 30 pieds de face [illegible] à la rue des Champs Elisées sur 117 pieds 9 1/8 pouces de profondeur; et le terrain no 8 forme l'encoignure, mesure quarante pieds de face à la rue des Champs Elisées sur 117 pieds 9 1/8 pouces de profondeur et face à la place du Commerce, le tout mesure américaine, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions comptant.
27 nov B. BEAUREGARD, marshal.

C. [illegible] contre J. B. Marks.—No. 18261.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 29 de décembre 1838, à une heure de l'après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, un terrain désigné par le No. 43 sur un plan dressé par Louis Bringier, déposé en l'étude de D. L. McCoy, notaire public, mesurant 27 pieds de face à la rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Magasin, Duplantier et du Camp, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions comptant.
27 nov B. BEAUREGARD, marshal.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Kennedy—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Henry Lockett, curateur de la succession de Field Kennedy, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
27 nov Régistre des Testamens.

CHS. & E. BERNARD,

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPÉDITEURS.

Rue Bienville, No. 80.

RÉFÉRENCES:

Messieurs J. A. Merle & Co., J. H. Field & Co., R. Groning & Co, Jh. Le Carpentier. — Nlle-Orléans.

Colomb & Iselin, Faber & Merle, J. Guillard, L. Gayot, Chandler Howard & Co.—Boston. — New-York.

[illegible]—3 du 1810]

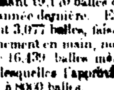

CHEVAL PERDU.—Un cheval blanc-grisâtre, boitant de la jambe gauche de devant, crinière grisâtre. On lui a appliqué des remèdes sur l'épaule gauche, et la peau n'est pas encore cicatrisée. Ce cheval s'est échappé depuis lundi de la semaine dernière. Une récompense honnête, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés à celui qui le ramènera à M. Gimet, encoignure Gonsalvo et Esplanade, maison Canonge. 26 nov—2

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE—*Perdus ou volés*—Un billet de Henry L. Bennett, en faveur et endossé par P. Ryan, daté du 29 octobre 1836, à 18 mois de date, et de la somme de $763 69.

Un do. do. à l'ordre du même, du 29 octobre 1836, à 24 mois de date, et de la somme de $763 69; un billet tiré par Patrick Ryan, endossé par H. L. Bennett, du 29 octobre à 18 mois, et de la somme de $763 69.

Un do. do. à l'ordre du même, du 29 octobre, à 24 mois de date, et de la somme de $763 69.

Les paiemens de ces billets ayant été arrêtés, le public est prévenu de ne pas les négocier. La récompense ci-dessus, sera payée à celui qui les rapportera au soussigné. M. MAHER,
26 nov—3 No. 16, rue Poydras

PAPIER—150 rames papier double, à enveloppe, à vendre par (26 nov) ESPRAGUE, 22, Douane

EPAULES de Jambons—63 barriques épaules de Cincinnati, à vendre par
26 nov JOSEPH LANDIS & Co.

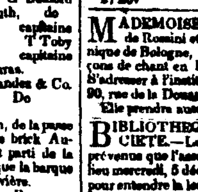

POUR GALVESTON ET VELASCO.—Partant Samedi, 1er décembre, à 5 heures de l'après midi. Le superbe paquebot à vapeur COLUMBIA, à basse pression, et doublé et chevillé en cuivre, capitaine John Wirds, partira comme il est dit ci-dessus.

On ne prendra aucun frêt après l'heure de midi, et on ne recevra en paiement que des billets de la Nouvelle Orléans. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
26 nov JAMES REED & Co. 86, Commune.

POUR SAVANNAH.—La goëlette fine voilière GEN. WAYNE, capit. Blackington, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira très prochainement. Pour frêt ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
27 nov 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON.—La goëlette fine voilière ABIGAIL, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Vincent, du port d'environ 500 barils, prendra du frêt pour le dit port. S'adresser au capitaine, à bord, en face de la rue Toulouse, ou à CUCULLU, LAPEYRE & CO.
27 nov. 27, rue Toulouse.

POUR BALTIMORE.—La goëlette fine voilière A. M. HALE, capitaine ——, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J H ASHBRIDGE,
27 nov 65, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—La goëlette fine voilière EXCHANGE, capt Kirby, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à J H ASHBRIDGE,
27 nov 65, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.—*Premier navire*—Le brick paquebot PASTORA, fin marcheur doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Farwell, partira positivement samedi prochain 1er. décembre. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord première rangée plus bas que la halle aux boucheries ou à (27 nov) R. GRONING & Co.

POUR BORDEAUX.—Le navire fin voilier ELIZA, capitaine Schoemacker, partira pour le sus-dit port. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine ou à
H. PALOC & DUFOUR,
27 nov No. 110, rue de Chartes.

POUR PHILADELPHIE—HAND LINE.

—Devant succéder le Swan.

Le navire paquebot régulier ARCHER, capitaine Marston, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus, et partira très incessamment. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
JAS. D. DENEGRE,
27 nov No. 16, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE—Le brick CAUCASSIEN, capitaine Vase, ayant son chargement engagé, peut prendre huit passagers. S'adresser à GEORGE BEDFORD,
26 nov 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Le brick THOMAS & EDWARD, capitaine Hewett, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, peut prendre 50 barils de frêt léger, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à
26 nov GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

POUR NEW-YORK.—Ligne de Holmes—Le navire paquebot TROY, capitaine D. Wood, ayant été détenu, partira comme il est dit. Pour le reste de son frêt (200 balles de coton ou l'équivalent) ou pour passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à H. O. AMES,
26 nov 48, rue du Camp.

POUR NEW YORK.—Le brick VOLTAIRE, capitaine Hupa, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, peut encore prendre 50 balles de coton; pour les dites quelles, ou pour passage s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
26 nov No 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Le brick VIRGINIA, classé A1, capitaine Iraan, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, pourra admettre encore 50 boucauts pour compléter son chargement. Pour frêt desquels ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
26 nov 22, rue Bienville.

POUR PROVIDENCE (R. I.) Le navire WOODBURY, capitaine Thompson, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
J H ASHBRIDGE,
26 nov No. 65, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE—Premier navire.—Le navire paquebot régulier ST. LOUIS, capitaine Watson, ayant une grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira immédiatement afin d'éviter de se trouver pris par les glaces dans la Delaware. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, 4me rangée au-dessus du chemin à coulisses, ou à N. F. COMLY & Co.
26 nov 37, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE.—Le brick de première classe COMMODORE TUCKER, capitaine Robinson, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
23 nov 65, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE.—Le brick fin voilier J. PALMER, capitaine Marshman, ayant tout son chargement engagé, partira dans quelques jours. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens pour quatre ou cinq passagers, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
23 nov 65, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Paquebot—La barque LAFAYETTE, classée A 1, capitaine Landis, partira dans quelques jours. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H GALE,
23 nov 93, rue de la Commune.

POUR ST. JOSEPH, FLORIDE.—La goëlette fine voilière HERALD, cap. Reed, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du frêt, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Bienville, ou à JOHN A MERRITT,
26 nov No. 53, rue du Camp.

LIGNE DE PAQUEBOTS DE LOMBARD & CO.—POUR BOSTON—Le navire CONCORDIA nouvellement construit, capitaine Harding, partira sous peu pour le susdit port. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis du wharf de la rue St. Joseph, ou à
JNO. A. MERRITT,
24 nov 53, rue du Camp.

PAQUEBOT REGULIER POUR VELASCO, BRAZORIA & COLUMBIA—La goëlette SARAH, fine voilière capitaine Hughes, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira lundi prochain pour les ports ci-dessus. Pour le reste du frêt ou pour passage, s'adresser à
J. H ASHBRIDGE,
No. 65, rue de la Commune.

Les marchandises qui seront envoyées par cette goëlette seront assurées à des prix modérés: elle traversera les barres sans aucune difficulté. 23 nov

ON a besoin d'un navire du port d'environ 900 tonneaux. S'adresser à
KOHN, DARON & Co,
26 nov 23, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire ACTRESS, classé A1, capitaine Teal, paquebot régulier, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord, partira Dimanche dans le courant. Pour frêt ou passage, ses cabanes étant bien commodes, s'adresser à bord ou à
LEVI H GALE—93, Commune.

A FRETER—La goëlette CONGRESS du port de 50 tonneaux, pouvant porter environ 500 barils, est actuellement en main pour mettre en mer et ne tire qu'environ huit pieds d'eau. S'adresser à SAM. RICKER Jr.
19 nov 36, rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Le brick PASTORA, paquebot régulier doublé et chevillé en cuivre, capitaine Farwell, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou pour passage, s'adresser à bord ou à
23 nov R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE.—Le brick AUDEBON, fin voilier, capitaine Sabate, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
20 nov R. GRONING & Co.

H. & W. ANDERSON

Nos. 82 & 84, RUE TCHOUPITOULAS.

Importeurs directs de toutes descriptions, de Vins, Eaux-de-vie et liqueurs étrangères.

26 nov NELLE. ORLEANS

ON DEMANDE A LOUER une jolie petite résidence à un mille de la Bourse (Exchange) contenant trois chambres au plus. S'adresser par lettre adressée W. H. C. et déposée à la poste. 26 nov—3

PENSION BOURGEOISE tenue par Mme. P. Rusticenctte, rue Royale, entre Conti et St. Louis. 26 nov—6

UNE Dame sans enfant, désire se placer comme nourrice; elle a beaucoup de lait, et peut fournir les recommandations les plus satisfaisantes. S'adresser no. 176, rue Moreau. 26 nov—3

TRAITES sur Paris à vendre par
GEO. & CHAS. URQUHART.
23 nov—5

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Les membres du bataillon sont requis de s'assembler Mercredi soir, à six heures précises, sous la galerie de la Mairie, en bourgeois, pour prendre connaissance de nouveaux règlemens et les signer. Par ordre.
26 nov A. SCHREIBER, adjudant major.

SEL—Gros et fin, de Liverpool, à vendre par
26 nov L. H. GALE, 93, Commune.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu aujourd'hui mardi, 27 courant, à dix heures, au magasin d'encan, rue Toulouse, a midi, Un grand assortiment de [illegible] fait, bottes, souliers, [illegible] à matelots, indiennes, [illegible], &c. Conditions à la vente. 27 nov

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui, mardi, 27 courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, en face du marché aux légumes,

30 barriques vin rouge et 14 demi-barriques vin blanc, venant d'arriver par le navire la Ville de Bordeaux. 27 nov—1

VENTE DE DOMESTIQUES DE VALEUR.

PAR J. B. BLACHE.

JEUDI, 13 décembre, à midi, il sera vendu à la Bourse de la rue St.-Louis, TOUS LES ESCLAVES, au nombre de 37, ayant appartenu pendant nombre d'années au City-Hotel (ci-devant Bishop) de cette ville, la propriété de Mr. John Richardson, qui se retire des affaires.

Il est inutile de dire autre chose que jamais il ne s'est présenté dans le sud, une vente d'aussi beaux esclaves, de prix et d'excellents domestiques de maison. Ils sont tous acclimatés et bien connus. Une liste donnant leurs noms, âges et qualités, sera publiée en formes d'affiches, avant le jour de la vente.

Les conditions seront connues le jour de la vente.
27 nov—6 3p

PAR GUINAULT & DELASSUS.

Bureau rue St.-Louis, n. 12.

IL sera vendu mercredi, 28 courant, à dix heures du matin, à leur magasin d'encan,

50,000 milliers cigares de la Havane, 1ère. qualité.

Conditions: comptant. 27 nov—2

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.

Magasin d'encan, no. 114, rue de Chartres.

IL sera vendu, jeudi prochain 29 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale,

UN BEAU TERRAIN DE VALEUR, situé rue Robertson, entre Ursulines et St. Philippe, faubourg Tremé, et désigné par le no. 5 au plan dressé par Joseph Pilié, le 26 mars 1835 et déposé pour recours en l'étude de M. J. Mossy, not. pub. Le dit terrain mesurant face à la rue Robertson trente trois pieds sept pouces et deux lignes, sur deux lignes parallèles dont celle qui le sépare de no. 4 mesure cent un pieds deux pouces et cinq lignes de profondeur, et celle opposée cent, treize pieds un pouce et six lignes, et dans le fond trente cinq pieds et six pouces, le tout mesure américaine ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—$400 comptant, la balance à 6, 9 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente se passera en l'étude de M. Laroque Turgeau not. pub. aux frais de l'acquéreur.
27 nov—3

PAR P. A. GUILLOTTE.

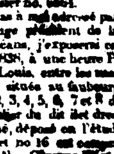

Il sera vendu, mercredi 28 novembre, à midi une paire de superbes CHEVAUX alezan du Nord, ainsi qu'une jolie BAROUCHE de voyage, avec les harnais complets.

Le tout sera vendu sans réserve, pour clôre des poursuites judiciaires.

Au Tatter-Salle, No. 68, rue St-Charles. 27 n—2

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le jeudi, 29 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale,

Un lot de terre situé rue des Remparts entre Ursulines et St. Philippe, ayant, mesure française, 30 pieds 10 1/2 pouces face à la rue des Remparts, sur 90 pieds de profondeur. Le dit lot formant de 10 pouces à une profondeur de 80 pieds, borné d'un côté par la loge de la Parfaite Union et de l'autre par la propriété de Mme. Vve. Castanedo; ensemble la maison qui se trouve dessus composée de 3 appartemens, deux cabinets, une galerie et autres bâtisses et dépendances.

Plus: 45 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Conditions: l'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur pour $2182 50 cents dûes à la Banque des Citoyens, $1,000 comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement les billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent.

L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur devant Théodore Turcaud, notaire. 26 nov—4

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI, 27 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 50, un assortiment de marchandises sèches de manufactures anglaise et américaine, par lots convenables aux acheteurs, à 11 heures,

VENTE PAR COLIS.

50 colis de marchandises anglaises.

Conditions—A la vente. 26 nov

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente d'épicerie.

IL sera vendu samedi, 1er de décembre prochain, à 10 heures et demi du matin, au magasin No. 24 rue de la Vieille Levée,

Une cargaison de groceries se composant de liqueurs, vins, épiceries &c. &c.

Conditions—Toute somme au-dessous de $100 comptant, de $100 à $300, quatre mois, et toutes sommes au-dessus de $300, à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 30 nov—6

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi 30 du courant, à midi à la Nouvelle Bourse de la rue St-Louis,

Quatre lots de terre, situés au faubourg Washington, rue Elmire entre les rues projetées Moreau et Casacalvo, ayant chacun 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Sur chacun des dits lots, il existe une maison en planches de chalans, dont 3 briquetées entre poteaux, et élevées en planches, et couvertes en bardeaux; une autre en bois, couverte en merrains; le tout prêt et [illegible]. Latrines en bois, puits, &c.

Conditions:—Comptant. On recevra en paiement les actions de la banque des Améliorations, au pair.
23 nov—4 3p

COUR DE DISTRICT.—La Troisième Municipalité vs. Vingt-cinq barils de Poudre.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi le cinq décembre prochain, à une heure de relevée:

14 barils [illegible] de poudre chasse, marqués F F F.
6 do do do do "
34 do 25 do do "
10 do contenant 25 canistres d'une livre chaque, marqués Hall & Son, 25 lb Glass [H]
29 do do 25 livres dans des cartons ou paniers d'une livre chaque, marqués J. Hall & Son, 25 lb Glass, [H].

23 caisses contenant 25 canistres d'une livre chaque. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.
24 nov C. F. HOZEY, shérif.

PENSION BOURGEOISE.—M. Sotos a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir une Pension Bourgeoise, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon. 23 nov—3

Aux Messieurs de la Nouvelle-Orléans et à ceux de la ville.

JAMES & TAYLOR, de l'ancienne maison Alfred F. James, favorablement connue de plusieurs habitans de cette ville, comme propriétaires de l'Etablissement de Tailleur, au comptant, rue Maiden Lane No. 68, New York, informent respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils ont à l'intention de faire un tour à la Nouvelle-Orléans vers le commencement de décembre, pour y apporter un assortiment d'HABILLEMENTS qu'ils vendront pour ce comptant aux mêmes prix qu'ils les vendent à New York. Leur assortiment consistera en articles de la mode, tels que *Levites, Habits, Pantalons et Gilets de dessous*, des plus belles étoffes confectionnées cette ville. Pour l'information des personnes qui désirent profiter de cette occasion, nous prenons la liberté de leur dire que leurs prix modérés de 25 pour cent que les prix demandés par les tailleurs aux meilleurs marchés, et ce dans lesquels le coupe et leur confection ils ne seront surpassés par personne. On donnera à temps avis de l'arrivée de ces marchandises et de l'endroit où elles devront être exposées, qui n'est pour ce moment qu'un [illegible] malheureusement que de peu de durée. Ils espèrent qu'on voudra bien attendre leur arrivée.

Les marchands et particuliers sont informés que MM. James & Taylor se chargeront avec plaisir de tous les ordres qu'ils pourraient leur donner, ayant une manufacture ou pour la fourniture d'établissements de tous genres, à des prix raisonnables. 22 nov—10

LETTRES DE CHANGE sur New York et Baltimore, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par LAURENT MILLAUDON,
23 nov 149 rue Poydras.

377 BALLOTS TABAC en feuille 1ère. qualité de St.-Yago de Cuba, à vendre par
S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
24 nov Rue Toulouse, No. 27.

MELASSE—50 barils melasse, en débarquement entre les rues St. Louis et Conti, à vendre par VILLATTE & LEBIAN,
24 nov 56, Vieille Levée.

UN jeune homme d'une famille honorable, capitaine en tenue de livres, désire être employé en cet effet, ou à une comptabilité quelconque; il a fourni les renseignemens les plus satisfaisants sur sa moralité. Il possède de l'instruction nécessaire pour s'occuper de la tenue de livres, l'arithmétique et la langue française et donnerait des leçons en ville ou chez lui, à un prix très modéré.

S'adresser au bureau du journal. 24 nov—3

DROGUES ET MEDECINES.—J. B. Prévost est établi en cette ville pour la vente en gros de drogues en gros. Il reçoit en ce moment un grand envoi de drogues fraîches et véritables, qu'il vendra à des termes libéraux. Il se fait un plaisir de satisfaire particulièrement les pharmaciens de la ville et ceux de l'intérieur, les médecins, négocians et habitans, qui voudraient chez lui des avantages tels qu'ils n'en trouveront pas en cette ville. Son intention est de se livrer entièrement à ce genre d'affaires. Son approvisionnement sera complété sous peu, et dans quelques instants il répondra aux demandes en général. Toutes les commandes de la campagne et ceux envoyés aux négociants seront promptement exécutées. No. 39, rue du Camp, Nouvelle Orléans. 24 nov—15

FEUILLETON.

REVUE DE LA SEMAINE.

C'est une chose assez difficile que de faire une revue de la semaine, lorsqu'en réalité il n'y a pas eu de semaine. Or, celle qui vient de s'écouler a passé tranquillement, sans s'arrêter, sur un chemin uniforme de l'ennui, vide d'incidents et d'accidents, d'émotion et de sensations. Au ciel pas un nuage, pas un moment non plus dans la cité. Atonie complète, c'est parfait! Les arrivages se font toujours, il n'est les colis des importeurs encombrent bien encore les banquettes. Du reste rien de nouveau et ce n'est pas au théâtre qu'on ira en chercher. [illegible]

[Le reste du Feuilleton (« Revue de la semaine », lettre « Croque-Notes », poésie « C'était un soir d'été » et « Fragments » signés Étienne C—) est partiellement lisible; transcription abrégée en raison de l'état du document.]

Monsieur Cherubini, M. Fetis, M. Jules Janin, et enfin, tous les grands musiciens, auteurs, peintres, &c. &c., viennent de renoncer aux arts et de former une compagnie à l'instar de la Compagnie Hollandaise, à l'effet de transporter des soupes à l'oignon à domicile.

"Oui!!! la population de la Nouvelle Orléans doit croire et s'en référer à la critique musicale d'un homme qui n'est pas musicien."

UN CROQUE NOTES Répentant.

L'Abeille n'a point refusé d'insérer cet article par la bonne raison qu'il ne lui a jamais été présenté.

HAINS B....

POESIE.

FRAGMENTS.

C'ÉTAIT UN SOIR D'ÉTÉ.

O voi che siete in piccoletta barca
Desiderosi d'ascoltar, seguiti
Il mio leguo che cantando varca.
DANTE. *Parad.* C. II.

I.

Un soir, dans mon pays, comme la nuit tombait,
Lorsqu'aux nids volait l'oiseau, la chèvre aux bergeries
Et qu'au cœur des amants viennent les rêveries,—
Le soleil tout poudreux sous les flots se courbait;

II.

Si bien que lumineux et couverts de fumée
Les flots semblaient de loin venir comme une armée;
Et la voix s'abaissait de toute la cité;
Et moi là j'étais seul;—c'était un soir d'été.

III.

Les remous tournoyans pleins de lueurs follettes
Semblaient des vases bleus dans la mer allumés,
Et les rayons du soir comme des bandelettes
Me couronnaient le front, tombant tout parfumés.

IIII.

La lune aux champs du ciel comme une moissonneuse
Semait sur son chemin quelques gerbes du jour,
Et la suivant de loin chaque étoile glaneuse
[illegible]

V.

J'étais seul, je vous dis, jouant avec la vague,
Seul, ermite des mers, couvert d'un noir manteau,—
[illegible]

VI.

Et penché, sur la mer, il me semblait mouvantes
[illegible]

Avec leurs tours, leur peuple et leurs foules vivantes,
Le front illuminé de sublimes clartés.

VII

Je dis: C'est toi, Seigneur, qui dans mon air respires;
Tu viens comme l'avare enfouir ton trésor,
Et sur le grand sépulcre où dorment les empires,
Etendre cette mer comme un marbre de mort.

VIII

Quand les flots se gonflant d'un orage qui gronde
Ecument agités sous un souffle de feu,
Peut-être ce sont eux ces peuples d'un vieux monde
Qui soulèvent la tête et répondent à Dieu.—

IX.

Il s'élève partout, quand la nuit est venue,
Une vague rumeur qui se roule en cerceau,
Telle qu'on la dirait descendant de la nue
Pour endormir la terre encore à son berceau.

X.

Est-ce la voix du ciel qui tous les soirs nous tombe
Comme celle qu'un jour on ouït dans Rama?
La syllabe du vent! ou le mot de la tombe?—
C'était la voix du ciel que moi j'entendais là.

Et plus loin, dans une ode intitulée Ode au Ciel

Culte, religion qui brille et qui s'efface,
Dont le marbre s'inspire au front d'un monument!
Esprit des sociétés! vieille forme qui passe!
Rêve d'un avenir! symbole d'un moment!
Un temple qui se lève, un trône qui s'écroule!
Rois et dieux qui s'en vont! vieux dogmes et vieux droits!
La sphère du passé qui renaît ou s'éboule
Friable au doigt du peuple et féconde à sa voix!

Unité symbolique et synthèse éclatante
Qu'on appelle concile ou bien convention,
Qui sur le trône assise ou debout sous la tente
Dit: Je suis Mahomet! Jésus! Napoléon!
Voilà cette pensée invisible et sublime,
Qui dans un rayon d'or descend sur chaque autel,
Et que les nations en tombant dans l'abîme,
Comme une aile d'oiseau voient remonter au ciel.

Elle nous apparaît dans sa gloire profonde,
Mais quand nous l'adorons elle prend son essor;
Pour retourner à Dieu fait éclater le monde,
Et laisse au genre humain les débris et la mort.—
Tu la couves sans doute, ô ciel, cette pensée,
Et tu la fais rouler dans tes globes de feu;
Et dans un coup de foudre, un jour toute embrasée,
Tu nous la jetteras, formule de ton Dieu.

Et plus loin encore:

Mais lorsqu'un ciel, mon Dieu, tes étoiles bondissent,
Lorsque leurs mille voix s'élèvent comme un chant;
Les peuples ici bas pleurent et se maudissent,
Car ton doigt s'est cloué sur leur soleil couchant.

L'océan se recueille et de tous les rivages
Rappelant tous ses flots, comme un pasteur, l'été,
Semble vers toi, Seigneur, jeter dans les nuages,
La plainte de l'humanité.

Pourtant, ô firmament, ton sourire console,
Mais notre esprit se perd aux champs de ton ciel bleu,
Et nous crions d'en bas: Ouvre-nous, ô mon Dieu!
Et, notre aile se brise à frapper ta coupole.
Ouvre-nous, ouvre-nous, notre cœur est séché;
Nous avons vu tomber toutes nos rêveries,
Nous venons nous abattre aux fleurs de tes prairies,
Car nous sommes bien las, Seigneur, d'avoir marché.

Pour m'approcher des cieux j'ai gravi sur les cimes,
Et toujours devant moi les cieux ont reculé.
Et sur le grand trépied des montagnes sublimes,
Comme le grain d'encens des hymnes ont brûlé.—
J'ai gravi la montagne au sein de la tempête,
J'ai monté le front nu, sans frisson et sans peur;
J'ai dit comme Moïse, en relevant la tête:
Seigneur, écris ton nom au marbre de mon cœur.

Mystère dans mon cœur, mystère dans l'espace!
Et dans les nations, comme sur l'océan,
C'est toujours le soleil qui monte à la surface,
Et c'est toujours au fond la nuit et le néant.—
Et moi, lorsque d'ici, retenant mon haleine,
Je vois aux murs du ciel, cet autre océan bleu,
Le naufrage éclatant de la pensée humaine,
Dois-je la maudire, ô mon Dieu?

Va, tu ne sais qu'aimer, jeune homme, et dans ton âme
Dieu n'a mis qu'un soupir pris au sein d'une femme;
Dieu couronna ton front d'espérance et de fleurs,
Et Dieu versa toujours du baume dans tes pleurs.
Ta pensée? Il la jette à chaque brise folle
Qui dans l'air parfumé coule comme un ruisseau,
Et prenant dans ton cœur chaque rêve qui vole,
Le pose de ses doigts sur chaque aile d'oiseau.

Mais sais-tu ce qu'au soir chantent les vents lyriques?
Et sais-tu la nature au sommeil enchanté,
Des flots harmonieux les notes pindariques?
Sais-tu les nations? sais-tu l'humanité?
Vous l'avez dit, Seigneur, Vous seul, comme une sonde,
Vous jetez un rayon de soleil dans les flots,
Et seul, entre vos doigts, pouvez broyer un monde
Comme l'enfant un des passereaux!

ÉTIENNE C—

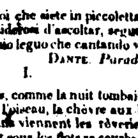

MM. LEFEBURE & Co. offriront jeudi prochain 29 courant, aux dames de cette ville, un joli assortiment d'articles de goût, mode et nouveautés, en débarquement du navire Zampa.

Ils osent espérer qu'elles voudront bien honorer de leur présence le magasin, situé rue Conti, No. 47, entre Chartres et Royale.
24 nov—4 LEFEBURE & Co.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi 27 Novembre.

La première représentation de

LOUISE DE LIGNEROLLES,

Drame nouveau en 5 actes, par Dinaux et Legouvé.

MOIROUD ET COMPAGNIE,

Vaudeville en 1 acte, par Bayard et Delorme.

On commencera à 6 1/2 heures précises.

SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public que samedi prochain, 1er décembre, il fera l'ouverture de la dite salle, par un

GRAND BAL PARE ET MASQUÉ, qui aura également lieu tous les Mercredi et Samedi de chaque semaine.

Aucune dame ne pourra y être admise sans qu'au préalable elle n'ait reçu un billet d'invitation qui sera personnel.

L'orchestre composé de bons artistes et dirigé par Mr. Lagendre, très expérimenté dans cette partie, exécutera des walses et des contredanses dans le genre le plus nouveau.

Rien n'ayant été épargné pour rendre ces réunions agréables, dans lesquelles l'ordre et la décence seront strictement observés, le soussigné espère recevoir en cette circonstance les encouragemens du public de la Nouvelle Orléans.

Le prix d'entrée est d'une piastre par chaque cavalier.
26 nov—6 A. J. ATOCHA.

GRAND SPECTACLE DES VARIETES.

MONSIEUR ADRIEN fils, physicien médaillé de plusieurs souverains devant lesquels il a exercé son art, a l'honneur de prévenir le public, qu'il donnera AUJOURD'HUI un spectacle qui ne laissera rien à désirer, composé *d'expériences de physique, des jeux de jongleur* et d'une très jolie fantasmagorie. Le spectacle est varié tous les jours et commence à 7 heures précises. *Le prix d'entrée est une piastre.* La salle est située rue de Chartres No 109, au-dessus du magasin de MM. Dusseman.

Le mardi et le vendredi relâche, tous les autres jours le spectacle aura lieu et sera des plus variés. 24 nov

BAS—Un assortiment de bas et demi-bas de coton pour femmes, blancs et écrus, bleus et de couleurs mélangées, venant d'être reçus et à vendre par
SCHMIDT & WERNER,
23 nov No. 80, rue Bienville.

BAS DE SOIE—600 douzaines bas de soie blancs et mélangés, en débarquement du Victoria, à vendre par FROST & Co.
23 nov 8, rue de la Douane.

FARINE—300 barils farine superfine, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
23 nov

MADAME JONC, prévient les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle vient de recevoir un second assortiment de CHAPEAUX et CAPOTES françaises, par le navire Union. Ces chapeaux sont très élégants et du meilleur choix. Elle fera l'ouverture des chapeaux lundi 26 et mardi 27; jolies robes d'enfans brodées, pour bal; mouchoirs de batiste, mantelets pour soirée, grands châles 7-4, en soie, cachemires; satin; tulle; cols brodés; pèlerines; écharpes; fleurs; plumes; panaches; manteaux Boukat. Elle continue toujours sa fabrique de CORSETS français, dont elle est bien renommée, et les fabrique à la demande des personnes, rue Royale, No. 170, entre Toulouse et St.-Pierre. 26 nov—2

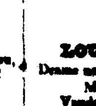

Mme. TERNOT arrivant de France, prévient les Dames de la Nouvelle-Orléans, qui voudront bien l'honorer de leur visite, qu'elle fera l'ouverture de son magasin de Modes et Nouveautés, samedi, 24 courant, rue Conti, No. 49.
24 nov—4

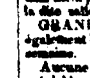

MAD. DUTUIT, rue Royale, No. 118, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, un bel assortiment de CHAPEAUX et D'ARTICLES DE NOUVEAUTES, dont elle fera l'ouverture lundi prochain, 26 du courant. 23 nov—3

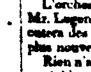

MAD. GERBER, Modiste, Place Saint-Antoine, No. 26, a l'honneur d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, des CHAPEAUX, qu'elle offre à vendre à des prix modérés. 23 nov—3

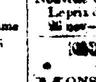

ARTICLES NOUVEAUX à ajouter à ceux dernièrement annoncés par L. GAILLARDET, encoignure Royale et Orléans.

Fleurs et plumes artificielles; Gants de chevreau et glacé; Bas de soie, coton et fil d'Ecosse; Châles ternet et Thibet; Rubans de satin et ceintures nouvelles; Pèlerines brodées et pour deuil; Cols Duchesse et pour deuil; Chemisettes. Cols et Bonnets d'enfants; Rucs d'un nouveau goût; Bonnets du matin; Mouchoirs pour Dames et pour hommes; Boîtes à gants; Sachets parfumés; Nécessaires de voyage; Boîtes à ouvrage; Portefeuilles de toute sorte; Broderies de soie et fil; Cravaches pour dames et pour hommes; Cheveux de toute grandeur; Racahout des Arabes; Kaiffa d'Orient et Indiennes; Eau de Cologne et de Lavande; Olympiques de Patti; Houppes de cygne et boîtes à poudre; Montres de Lépine et de Bréguet pour hommes et pour dames chaînes d'or, etc.

Panaches et plumets riches, gants de bal et autres habillemens; Chapeaux de soie pour hommes et pour Enfants. 21 nov—6

BOTTES FORTES—100 caisses bottes fortes, en magasin, et à vendre par FROST & Co.